RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
-°-

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
-°-

-°-

TUNIS, le Décembre 1972

Le Ministre de l'Education Nationale

Circulaire N° 129
Emanant de la Direction de l'Enseignement Secondaire

Mmes et Mrs. Les Inspecteurs de Français

Mmes et Mrs. Les Chefs d'établissements de l'Enseignement Secondaire

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des Ecoles Normales.

OBJET : Notes et Coefficients des Compositions trimestrielles dans le premier et second cycle de l'Enseignement Secondaire et dans les Ecoles Normales.

A la suite d'un certain nombre de coquilles qui se sont glissées dans le texte de la Circulaire 2/R N° 111 du 4 Décembre 1972, j'ai l'honneur de vous adresser le texte mis au point des instructions officielles relatives aux notes et coefficients des compositions trimestrielles de Français dans le premier et second cycles et dans les Ecoles Normales à leur détermination et aux rythme et nature des épreuves de contrôle.

N.B. : Cette circulaire annule et remplace les précédentes.

P. Le Ministre de l'Education Nationale

Le Directeur de l'Enseignement Secondaire

A. BEN HASSEN

P. Le Ministre de l'Education Nationale

P. Le Directeur de l'Enseignement Primaire

S. BOUABSA

ر.ب.ع
الجمهوريـــة التونسيـــه
وزارة التربيـــة القوميـــه

تونس في 18 ديسمبـــــر 1972

منشور عـــدد 129
صادر عن : ادارة التعليم الثانوي
مصلحة التنسيق البيداغوجي

مـن وزيـــر التربيـــه القوميـــــة

الى السيدات والسادة متفقدي التعليم
الثانوي لماده الفرنسيـــــــــــــه
والسيدات والسادة مديرات ومديري المعاهد
والمدارس الثانـــــــويـــه
والسيدات والسادة مديرات ومديري مدارس
ترشيح المعلميـــن .

الموضوع : أعداد وضوارب الامتحانات الثلاثية لماده الفرنسيـــة في المرحلتيـــن الاولى والثانية من التعليم الثانوي ومدارس الترشيح

وبعد ظهـــور عدد من أغلاط مطبعيـــه وقـــع اغفالهـــا فـــي نـــص المنشور 2/ج عـــ111ـــدد ، بتاريخ 4 ديسمبـــر ، أتشرف بأن أرســـل اليكم التعليمات الرسميـــه المتعلقـــة بأعداد وضوارب الامتحانات الثلاثيـــة لمادة الفرنسيـــة بالنسبـــة للمرحلتيـــن الاولـــى والثانيـــه من التعليم الثانوي ومدارس الترشيح ، وبضبطها وضبط دوريـــه ماده الاحتبار ونوعهـــا .

ملاحظـــه : هذا المنشور يلغـــي ما تقدمـــه من التعليمات التي صدرت في هذا الموضوع

عن وزير التربيه القوميـــة
وباذن منـــه
عن مدير التعليم الابتدائي

صـلاح الديـــن بوعبســـة

عن وزيـــر التربيه القوميـــــه
وباذن منـــــه
مدير التعليم الثـانـــــوي

عبد العزيز بن حســـن

I- NOTES ET COEFFICIENTS pour le Français dans les classes du premier cycle

A - Enseignements général et commercial.

Classes	Notes comptant pour le calcul de la moyenne trimestrielle	Coefficients
1ère Année	Langue	2
	Expression écrite	2
2ème Année	Langue	2
	Expression écrite	2
3ème Année	Langue	2
	Expression écrite	2

Détermination des deux notes trimestrielles de Français

1) Note de Langue

Elles est la moyenne des notes de trois épreuves écrites (une par mois) faites en classe et mettant en oeuvre les acquisitions grammaticales, orthographiques et lexicales des différentes activités, orales et écrites, de la classe de français.

Ces épreuves se substituent à la traditionnelle "dictée de contrôle" ; pour l'essentiel, elles doivent proposer des exercices de réemploi de mots et de structures, de construction et de transformation de phrases, et non inviter les élèves à des travaux purement mécaniques d'analyse ou de conjugaison. L'orthographe est appréciée sur tout ce que l'élève compose et sur quelques phrases dictées.

2) Note d'expression écrite

Il reste entendu que les élèves ont à faire un devoir par quinzaine, hors de la classe ; que ce devoir est noté, mais que cette note n'intervient pas dans le calcul de la moyenne trimestrielle. Celle-ci ne tient compte que des travaux d'expression écrite faits en classe, dont obligatoirement deux épreuves de rédaction (qui se substituent à deux devoirs de quinzaine)

N.B. : Ces épreuves de contrôle s'inscrivent dans le cycle normal des exercices de chaque classe, interviennent donc quand le professeur le juge opportun et sont surveillées par lui.

B - Enseignement professionnel : Sections Industrielles.

Classes	Epreuves	Coefficients
1ère Année	Langue	2
	Expression écrite	1
2ème Année	Langue	2
	Expression	1
3ème Année 4ème Année	Français	2

Détermination des notes trimestrielles de français.

a/ 1ère et 2ème Années : cf. Ci-dessus : A- Enseignements Général et Commercial 1 et 2.

b/ 3ème et 4ème Années

Les notes intervenant dans le calcul de la moyenne sont celles qui ont été attribuées pendant le trimestre à trois exercices écrits faits en classe (1h).

Nature de l'épreuve : elle consiste en une épreuve de langue suivie d'un court développement :

Langue : cf. Ci-dessus : A- Enseignements Général et Commercial 1

Développement : paragraphe sur un sujet précis en référence aux activités de la classe.

N.B. : Ces épreuves de contrôle s'inscrivent dans le cycle normal des exercices de chaque classe, interviennent donc quand le professeur le juge opportun et sont surveillées par lui.

II - NOTES ET COEFFICIENTS POUR LE FRANCAIS DANS LES CLASSES DU SECOND CYCLE

Enseignement Secondaire

Sections	4ème Année	5ème Année	6ème Année
Lettres	Langue : 2 Comp. fr. : 2	Langue : 1 Comp. fr. :3	Français : 4
SCIENCES : Sciences	Langue : 2	Langue : 1	Français : 3
SCIENCES : Math			
SCIENCES : Sc. Eco.	Comp. fr. : 1	Comp. fr. :2	
SCIENCES : Sc. Technique.			

Sections	4ème Année	5ème Année	6ème Année
TECHNIQUES : TEA	Français : 3	Français :3	Français : 3
TECHNIQUES : TEG			
TECHNIQUES : Tech. Industrielle	Français : 2	Français :2	Français : 2

ECOLES NORMALES

Epreuves	1ère Année	2ème Année	3ème Année
Langue	1	1	1
Comp. Française	3	3	3

Détermination des notes trimestrielles de français.

A - Sections : Lettres, Sciences, Math, Sc. Eco, Sc. Techn.

1) Note de langue 4è et 5è Années.

Les notes intervenant dans le calcul de la moyenne sont celles qui ont été attribuées pendant le trimestre à deux exercices de langue faits en classe (maximum : 1heure).

Nature des épreuves de langue : on demande aux élèves, sur un thème donné (par référence à un ou plusieurs textes lus ou expliqués, aux séances de civilisation, à une oeuvre connue, etc.) de rédiger une suite de phrases indépendantes ou liées en un paragraphe. Ces phrases doivent mettre en oeuvre les acquisitions du trimestre : vocabulaire abstrait ou structures linguistiques nécessaires à l'expression de plus en plus nuancée des idées ou des sentiments.

Il va de soi que cette épreuve de langue doit comporter la vérification et la sanction de l'orthographe spontanée ; on pourra éventuellement y joindre un bref exercice de contrôle des acquisitions systématiques du trimestre concernant l'orthographe.

2) Note de composition française. 4è, 5è, et 6è Années.

La note trimestrielle correspond à celle d'un exercice d'expression écrite fait en classe.

Durée : 4è Année : (1h à 2h), 5è Année : (2h), 6è Année : Lettres (3h) Sc.-M.- Sc. Tech. - Sc. Eco. (2h).

Nature des épreuves : cf. Programmes officiels 1970 p. 45

N. B. : Ces épreuves de contrôle s'inscrivent dans le cycle normal des exercices de chaque classe, interviennent donc quand le professeur le juge opportun et sont surveillées par lui.

B - Sections Techniques : TEA - TEG - Techniques Industrielles

1) 4è Années : TEA - TEG.

Les notes intervenant dans le calcul de la moyenne sont celles qui ont été attribuées pendant le trimestre à deux exercices écrits faits en classe (1h à 2h).

2) 4è Année Technique industrielle.

La note trimestrielle correspond à celle d'un exercice écrit fait en classe (1h).

Nature de l'épreuve en 4è TEA - TEG - TI :

Elle consiste en une épreuve de langue suivie d'un court développement.

a/ Langue : cf. 4è Lettres et Sciences.

b/ Développement : Paragraphe sur un sujet précis en référence aux activités de la classe.

3) 5è et 6è Années TEA - TEG et Techniques industrielles.

La note trimestrielle correspond à celle d'un exercice d'expression écrite fait en classe (2h).

Nature de l'épreuve.

Elle consiste en une étude de texte : elle propose à la réflexion des élèves un fragment de 25 à 30 lignes, dépourvu de subtilités de langue, présentant une unité et se rapportant à l'un des thèmes du programme de civilisation.

Ce texte est suivi de questions :

a/ Une ou plusieurs questions permettant de contrôler la compréhension de la pensée dans son mouvement ; elles ne doivent pas, par leur formulation et par leur succession, conduire à un simple morcellement du texte, il convient qu'elles attirent l'attention sur les faits de langue, les structures, les procédés stylistiques simples exprimant des rapports logiques ou mettant en valeur le problème posé ; les élèves devront ainsi découvrir eux-mêmes les articulations du texte, le développement de la pensée, et en rendre clairement compte.

b/ Une question invitant au réemploi d'un de ces faits de langue, dans une ou deux phrases ; elle en impose le thème qu'elle formule explicitement, et qui doit être fourni ou suggéré par le texte.

c/ Une deuxième question dans laquelle on demande aux élèves de rédiger une vingtaine de lignes pour exprimer un jugement personnel sur le thème du texte, en s'aidant de ce que leur ont appris le cours et les débats de civilisation, leurs lectures et leur expérience personnelle.

La notation de l'épreuve tient compte à la fois des qualités de la pensée, de la correction de l'expression et de l'orthographe.

N. B. : Ces épreuves s'inscrivent dans le cycle normal des exercices de chaque classe, interviennent donc quand le professeur le juge opportun et sont surveillées par lui.

C - Ecoles Normales

1) Notes de langue: 1ère, 2ème et 3ème Années.

Les notes intervenant dans le calcul de la moyenne sont celles qui ont été attribuées pendant le trimestre à trois exercices de langue faits en classe. (maximum 1h).

2) Notes de composition française.

a/ 1ère et 2ème années.

Les notes intervenant dans le calcul de la moyenne sont celles qui ont été attribuées pendant le trimestre à deux exercices d'expression écrite faits en classe. (Durée 1ère Année : 1h, 2ème Année : 2h).

b/ 3ème Année

La note trimestrielle correspond à celle d'un exercice d'expression écrite fait en classe. (Durée : 3h).

REMARQUES : Il reste entendu que les élèves ont à faire un devoir toutes les trois semaines hors de la classe, que ce devoir est noté mais que cette note n'intervient pas dans le calcul de la moyenne trimestrielle.

N. B. : Ces épreuves de contrôle s'inscrivent dans le cycle normal des exercices de chaque classe, interviennent donc quand le professeur le juge opportun et sont surveillées par lui.